



MRC
Deux-Montagnes

RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
SADR-2019 RÉVISANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET
DE DÉVELOPPEMENT

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION.....	4
1.1	Commission à l'aménagement.....	4
1.2	Transmission de l'information.....	4
1.3	Modalité de la consultation publique	5
1.3.1	Assemblée virtuelle du 5 mai 2021	5
1.3.2	Consultation écrite du 31 mars au 7 mai 2021	6
	ANNEXE – Liste des participants à l'assemblée virtuelle du 5 mai 2021.....	9

LISTE DES ACRONYMES

MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté de Deux-Montagnes
PSADR2	Second projet du schéma d'aménagement et de développement révisé

1 INTRODUCTION

Conformément à l'article 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le présent rapport précise les modalités et les conclusions de la consultation tenue sur le second projet de règlement n° SADR-2019 révisant le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Deux-Montagnes. Ce règlement abroge et remplace le schéma d'aménagement n° 8-86 et ses règlements modificateurs. Le second projet de règlement n° SADR-2019 vise à assurer la concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et la conformité aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

L'objectif du rapport de consultation consiste à rendre compte des points de vue des personnes et des organismes consultés y compris les motifs d'accord ou de désaccord exprimés à l'égard du second projet de règlement. Suivant la description des modalités de la consultation, le rapport donne une synthèse des commentaires émis lors de la consultation publique tenue par la MRC. Les commentaires colligés donnent une image des préoccupations des citoyens aux élus et aux professionnels de la MRC, lesquels peuvent, le cas échéant, apporter des ajustements au projet de règlement.

1.1 Commission à l'aménagement

La consultation publique est sous la responsabilité de la Commission à l'aménagement formée des membres du conseil de la MRC et présidée par le préfet de la MRC. La Commission à l'aménagement créée pour la consultation tenue sur le second projet de règlement n° SADR-2019 est formée des personnes suivantes :

- Denis Martin, préfet de la MRC, maire de la Ville de Deux-Montagnes;
- Pierre Charron, maire de la Ville de Saint-Eustache;
- Sonia Paulus, mairesse de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- Sonia Fontaine, mairesse de la Municipalité de Pointe-Calumet;
- Benoît Proulx, maire de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac;
- Pascal Quevillon, maire de la Municipalité d'Oka;
- Richard Labonté, maire de la Municipalité de Saint-Placide.

1.2 Transmission de l'information

Un avis public a été donné par la MRC le 31 mars 2021 expliquant l'objet du second projet de règlement n° SADR-2019, indiquant les modalités relatives à la consultation publique et invitant la population à consulter le contenu du second projet de règlement et son résumé sur le site Web ou aux bureaux de la MRC. L'avis en question a été affiché sur le site Web et la page Facebook de la MRC, de même que sur le babillard du 1, Place de la Gare à Saint-Eustache. Il a également été transféré aux municipalités de la MRC pour diffusion sur leurs sites Web et publié dans l'édition du 31 mars 2021 du journal *l'Éveil* distribué sur le territoire de la MRC. De plus, une lettre d'invitation aux séances de consultation a été envoyée par courriel à différents partenaires de la MRC soit les suivants :

- la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides;
- le Syndicat local de l'UPA Deux-Montagnes;
- la Chambre de commerce et d'industrie de Deux-Montagnes (CCI2M);
- Tourisme Basses-Laurentides (TBL);
- le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL);
- le parc national d'Oka;
- la Communauté des Mohawks de Kanesatake;
- le Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides (CISSS des Laurentides).

1.3 Modalité de la consultation publique

La Commission à l'aménagement a tenu une assemblée virtuelle et une consultation écrite portant sur le second projet de règlement n° SADR-2019 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Cette consultation remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément au décret 102-2021 du 5 février 2021, concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémies de la COVID-19.

L'assemblée virtuelle s'est tenue le 5 mai 2021 à 19h sous la forme d'un Webinaire sur la plateforme Zoom. Avant cette assemblée, toute personne a été invitée à transmettre leurs commentaires et leurs questions par courriel à consultation-publique@mrc2m.qc.ca ou par la poste au 1, Place de la Gare, bureau 301, Saint-Eustache (Québec) J7R 0B4 au plus tard le 30 avril 2021 à 16h30.

La consultation écrite s'est tenue du 31 mars 2021 au 7 mai 2021 à 16h30. Durant cette période, toute personne a été invitée à faire parvenir leurs commentaires et leurs questions par courriel à consultationpublique@mrc2m.qc.ca ou par la poste au 1, Place de la Gare, bureau 301, Saint-Eustache (Québec) J7R 0B4.

1.3.1 Assemblée virtuelle du 5 mai 2021

L'assemblée virtuelle du 5 mai 2021 s'ouvre avec le mot de bienvenue du président de la Commission. Ce dernier explique aux participants le déroulement de l'assemblée. Par la suite, une présentation synthétisant le contenu du second projet de règlement n° SADR-2019 est faite par la coordonnatrice en aménagement de la MRC. La présentation est appuyée par un support visuel et dure environ 30 minutes.

Les participants sont invités à émettre leurs questions et leurs commentaires soient en inscrivant ces derniers dans la section question\réponse du Webinaire ou en levant la main à l'aide de l'outil dédié à cet effet du Webinaire. Ce dernier outil permet aux administrateurs du Webinaire d'ouvrir le miroir des participants concernés afin qu'ils puissent adresser verbalement leur commentaire ou leur question.

Des réponses sont apportées aux intervenants par les membres de la Commission et par l'équipe technique de la MRC. Le tableau 1 du présent rapport de consultation résume les commentaires ainsi que les réponses formulés lors de l'assemblée virtuelle du 5 mai 2021.

Outre les membres de la Commission et les participants de la liste en annexe, les employés de la MRC suivants sont présents à l'assemblée virtuelle de consultation :

- Jean-Louis Blanchette, directeur général
- Isabelle Jalbert, coordonnatrice en aménagement
- Jean-François Gendron, conseiller en aménagement du territoire
- Raphaël Derriey, conseiller en développement durable

Tableau 1 : Commentaires formulés lors de l'assemblée virtuelle du 5 mai 2021

N ^o	Nom et fonction de l'intervenant	Commentaire formulé par l'intervenant	Réponse fournie par la Commission à l'aménagement
1	Pierre Laperle, conseiller de la Municipalité de Saint-Placide, district no. 2	<p>À la page 4 du concept d'organisation spatiale, vous situez la rivière des Outaouais devant le village de Saint-Placide et selon la carte 1510 publiée par le service hydrographique du Canada datant de 1989, la carte énergie mines et ressources du Canada édition 7 carte 31G9 et selon le guide touristique Basses-Laurentides c'est le lac des Deux Montagnes et non la rivière des Outaouais.</p> <p>Sur quelles données vous vous basez pour déterminer qu'il s'agit de la rivière des Outaouais et non le lac des Deux Montagnes? Il est préférable de ne pas créer de confusion dans le nom du plan d'eau. Selon différentes sources historiques, il s'agit du lac des Deux-Montagnes.</p>	<p>On précise qu'il existe effectivement une confusion actuellement selon les différentes bases de données consultées. Le plan d'eau circulant dans la municipalité de Saint-Placide est parfois nommé lac des Deux Montagnes et d'autres fois rivière des Outaouais.</p> <p>Les données de délimitation des différents grands plans d'eau auxquelles la MRC se réfère sont celles correspondant à l'état physique des plans d'eau. Selon ces données, le plan d'eau localisé vis-à-vis la Municipalité de Saint-Placide correspond à la rivière des Outaouais et le début du lac des Deux Montagnes est identifié à la hauteur du parc national d'Oka. Plus précisément, les données utilisées sont notamment celles du Centre d'expertise hydrique du Québec (maintenant le service hydrique du Québec sous la direction MELCC) délimitant physiquement la rivière des Outaouais. Sont également considérés des études gouvernementales notamment celle du gouvernement du Canada provenant d'un rapport sur le bassin versant de la rivière des Outaouais et datant de 2019 ainsi que celle du projet Alliance pour la rivière des Outaouais pour lequel le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec a été mandaté par le MELCC.</p>
2	Un participant	La présentation PowerPoint de l'assemblée virtuelle sera-t-elle accessible sur le site Web de la MRC?	On répond par l'affirmation.

À la fin de l'assemblée, la Commission rappelle que les participants ont jusqu'au 7 mai 2021 pour faire parvenir leurs commentaires et leurs questions par écrit (par courriel ou par la poste) à la MRC. Après qu'une durée d'environ 1 heure se soit écoulée depuis le début de l'assemblée et que les participants souhaitant s'exprimer l'aient fait, le président de la Commission déclare la clôture de la séance de consultation.

1.3.2 Consultation écrite du 31 mars au 7 mai 2021

La consultation écrite s'est tenue du 31 mars au 7 mai 2021. Durant cette période, les questions et réponses ont entièrement été reçues par courriel à l'adresse consultationpublique@mrc2m.qc.ca. Le tableau 2 du présent rapport de consultation résume les commentaires et les questions reçues ainsi que les réponses formulées par les employés de la MRC ou la Commission à l'aménagement.

Tableau 2 : Commentaires et questions formulés lors de la consultation écrite du 31 mars au 7 mai 2021

N°	Nom et fonction de l'intervenant	Commentaire formulé par l'intervenant	Réponse fournie par les employés de la MRC ou la Commission à l'aménagement
1	Denise Proulx, journaliste, chercheuse associée et chargée de cours, UQAM et citoyenne de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac	Mme Proulx indique vouloir s'inscrire aux consultations du 5 et du 7 mai prochain.	On rappelle les informations relatives à la consultation publique et figurant dans l'avis public du PSADR2. On précise qu'aucune inscription n'est nécessaire pour l'assemblée virtuelle du 5 mai 2021. On indique que la MRC tient compte de son intérêt à participer à cette rencontre. On rappelle que le lien de participation sera diffusé sur le site Web de la MRC dans la section « Avis public » à la fin du mois d'avril 2021. On rappelle que le 7 mai 2021 est la date limite pour la consultation écrite.
2	Richard Handfield, citoyen de la Municipalité de Pointe-Calumet	On demande des détails complets sur les dispositions applicables aux zones assujetties à des risques d'inondation pour le secteur de Pointe-Calumet. On demande aussi la cartographie projetée de l'endiguement de tout le secteur tel que décrit au schéma d'aménagement de la MRC.	On invite à consulter certaines sections du PSADR2 disponible sur le site Web de la MRC dans la section « Documentation ». On réfère notamment au chapitre 9 intitulé « Contraintes sur l'environnement » PSADR2, à l'article 10 intitulé « Dispositions applicables aux zones assujetties à des risques d'inondation » du document complémentaire du PSADR2 et à la carte COMPL-1 intitulée « Index cartographie zones de contraintes relatives aux inondations » du document complémentaire. On précise que cette dernière carte illustre les ouvrages de protections préliminaires en fonction et projetés sur le territoire de la MRC. On rappelle les informations relatives à l'assemblée virtuelle du 5 mai 2021 et qui figurent dans l'avis public du PSADR2.
3	Nicolas Burns, directeur général de l'Abbaye d'Oka, Municipalité d'Oka	On mentionne différents projets en cours de réflexion sur le site de l'Abbaye d'Oka et on fait le parallèle avec certains contenus du PSADR2. On précise être disponible pour travailler de pair avec la MRC afin de promouvoir et développer les attraits touristiques de la région et afin de discuter plus particulièrement des projets en cours de réflexion sur le site de l'Abbaye.	Étant donné que le questionnement porte sur des projets précis en cours de réflexion sur le site de l'Abbaye d'Oka, on suggère de planifier une rencontre avec les représentants de l'Abbaye, de la Municipalité d'Oka et de la MRC pour discuter de ces projets et de leur faisabilité dans le cadre de la planification actuelle et à venir.

N ^o	Nom et fonction de l'intervenant	Commentaire formulé par l'intervenant	Réponse fournie par les employés de la MRC ou la Commission à l'aménagement
4	Pierre Laperle, conseiller de la Municipalité de Saint-Placide, district no. 2	<p>À la page 4 du concept d'organisation spatiale, vous situez la rivière des Outaouais devant le village de Saint-Placide et selon la carte 1510 publiée par le service hydrographique du Canada datant de 1989, la carte énergie mines et ressources du Canada édition 7 carte 31G9 et selon le guide touristique Basses-Laurentides c'est le lac des Deux Montagnes et non la rivière des Outaouais.</p> <p>Sur quelles données vous vous basez pour déterminer qu'il s'agit de la rivière des Outaouais et non le lac des Deux Montagnes? Il est préférable de ne pas créer de confusion dans le nom du plan d'eau. Selon différentes sources historiques, il s'agit du lac des Deux-Montagnes.</p>	<p>Cette question a été posée également dans lors de l'assemblée virtuelle du 5 mai 2021, il faut se référer au tableau 1 du présent rapport de consultation.</p>
5	Serge Boucher, citoyen de Deux-Montagnes	<p>On demande si la portion localisée entre Saint-Eustache et Mirabel de l'antenne Montfort du réseau ferroviaire pourrait devenir un prolongement du REM?</p> <p>Si oui, on précise que cette portion relève de la MRC Mirabel, qui est en dehors du contrôle de la MRC Deux-Montagnes et pourrait amener une toute autre dynamique au point de vue étalement urbain.</p> <p>On demande si plutôt une nouvelle vocation est prévue, exemple une piste multidisciplinaire.</p>	<p>On précise que des enjeux concernant l'antenne Montfort sont inscrits dans le PSADR2. Dans le chapitre 8 intitulé « Organisation des transports » du PSADR2, il est précisé que la MRC souhaite que l'emprise de l'antenne Montfort soit conservée et demeure une propriété publique. Le PSADR2 précise également que, compte tenu de la qualité des paysages avoisinants, ce secteur présente un potentiel intéressant pour le transport en commun ou actif. Le PSADR2 précise également que la MRC demande au MTQ et à l'ARTM de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'intégrité du corridor de l'emprise Montfort.</p>
6	Sylvie Clermont pour le regroupement écocitoyen de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Denise Proulx pour Regarde citoyen et Maryse Proulx et Geneviève Dubuc de MARE-Laurentides	<p>Une variété d'inquiétudes et de recommandations portant sur l'aménagement du territoire, l'agriculture et les milieux naturels et sensibles est acheminée sous la forme d'un communiqué. On précise notamment que toutes les grandes décisions affectant notre territoire doivent dorénavant être prises à travers le filtre de la protection et de la mise en valeur de l'environnement, pour notre bien-être collectif présent, mais aussi pour le futur de nos enfants, petits-enfants et pour les générations futures qui nous suivront.</p>	<p>Un accusé de réception est transmis. La Commission à l'aménagement prend acte des commentaires transmis.</p>

ANNEXE – Liste des participants à l’assemblée virtuelle du 5 mai 2021

Nom	Fonction
Amélie Tremblay	Directrice du Service de l’urbanisme de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Francis Daigneault	Directeur de l’urbanisme, de l’environnement et du développement durable de la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Karl Scanlan	Directeur général de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Laurie Giraldeau	Directrice du Service de l’urbanisme de la Municipalité de Saint-Placide
Benôit Ferland	Directeur général de la Ville de Deux-Montagnes
Nathalie Lavoie	Directrice du Service de l’urbanisme et de l’environnement de la Ville de Deux-Montagnes
Samuel Bleau-Caron	Directeur de l’urbanisme et de l’inspection municipale de la Municipalité de Pointe-Calumet
Sergio Campos	Directeur du Service de l’urbanisme et de l’environnement de la Municipalité d’Oka
Philippe Leroux	Président du Syndicat local de l’UPA Deux-Montagnes
François Robillard	Conseiller municipal de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Pierre Laperle	Conseiller municipal de la Municipalité de Saint-Placide
Nicolas Burns	Directeur général de l’Abbaye d’Oka
Émilie Correia	Non précisé
Deb Horrocks	Non précisé
Patrick Beauchamp	Conseiller municipal de la Municipalité de Pointe-Calumet
Serge Boucher	Citoyen de la Ville de Deux-Montagnes
Yvan Lefebvre	Citoyen de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Guy	Non précisé
Noémy	Non précisé